



CRH & IRSNB

Sensibilisation du public sur la réduction des menaces qui pèsent sur les crocodiles et les hippopotames de la plaine de la Ruzizi et du littoral du lac à Uvira RDC, Région de l'extrémité nord du lac Tanganyika.

Par : **BASHONGA BISHOBIBIRI Alexis**,
CRH-Uvira, +243 997 497 820
bashobisho@gmail.com

Discussion

- Pour réduire les menaces qui pèsent sur les crocodiles et les hippopotames il faut :
- une implication de l'état dans l'application des lois régissant la protection de la biodiversité, de son environnement et pour la gestion rationnelle des zones humides;
 - L'implication des utilisateurs (landholders) en vue de la gestion rationnelle des zones humides et du respect des textes pour leur mieux-être et pour les générations futures;
 - Renforcer la recherche scientifique pour établir qui peut et qui doit faire quoi;
 - Maintenir une végétation permanente autour des étangs, le long des rivières, du lac, et des cours d'eau, pour leur productivité durable;
 - Délimiter une aire de zone humide protégée par une ou deux rangées de bambous comme solution durable à la productivité végétale et animale des écosystèmes ;
 - Approvisionner les terriens le long des zones humides en boutures de bambous à reboiser en délimitation de leurs champs et les zones humides;
 - Soumettre les zones humides à la désignation comme réserve protégée, parc ou site Ramsar.

Conclusions

- L'étude a démontré que:
- Suite à la disparition des zones humides, les crocodiles et les hippopotames sont menacés et risquent de disparaître;
 - Ces animaux sauvages vont en divagation le long des rivières, dans les étangs, sur le littoral du lac, dans les jardins des ménages et dans les champs où ils sont blessés et tués et où ils blessent et tuent aussi;
 - La disparition des crocodiles et des hippopotames est un danger de perte de production halieutique, des macro invertébrés et des micro invertébrés, du phytoplancton et du zooplancton nécessaires à la nutrition et à la survie des poissons, et de l'humanité.

Recommandations

- Le public sensibilisé recommande:
- Le respect des lois et arrêtés sur la biodiversité (CPR, 2002; Vundu & Kalambay, 2013);
 - La révision des autres lois qui existent sur l'environnement et la biodiversité ;
 - La protection intégrale de l'étang de Kyamvubu pour atténuer les attaques des crocodiles et des hippopotames à la population ;
 - Le maintien d'une ceinture de végétation permanente protectrice des étangs, des rivières, des cours d'eau et du littoral du lac pour la pérennité des crocodiles, des hippopotames et de la biodiversité et pour le mieux-être humain (**Projet bambou**);
 - La création d'une zone humide protégée le long de la rivière Ruzizi incluant les étangs naturels adjacents à partir de Kamanyola jusqu'à l'embouchure de la petite Ruzizi, incluant l'étang de Kyamvubu.

Références

- CPR (Cabinet du président de la République), 2002. Loi n° 011/2002 du 29 août 2002, portant Code forestier. Journal Officiel, n° 43, 38 pages.
- Vundu et Kalambay, 2013. Le Code Forestier, loi, n° 0011/2002 du 29 août 2002 rénovée et complétée.

Ce projet a été financé dans le cadre des volets «MRV» et «Sensibilisation» de la convention spécifique signée entre la Direction Générale de la coopération au développement belge (DGD) et l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB) pour renforcer le rapportage national des pays partenaires de la Belgique.

Message clé

Les zones humides, situées le long de la rivière Ruzizi, des étangs et du lac Tanganyika, habitats écologiques des crocodiles et des hippopotames, ont été dégradées. Les crocodiles et les hippopotames en divagation sont blessés et tués ; eux-aussi blessent et tuent. Le projet vise la sensibilisation du public sur la réduction des menaces qui pèsent sur les crocodiles, les hippopotames, les oiseaux et la biodiversité en général, en application de la loi n° 011/2002 du 29/8/2002, par la protection des zones humides (CPR, 2002; Vundu et Kalambay, 2013).

Kiswahili

Makao ya mamba na kiboko yanayopatikana nafasi za majimaji pembezoni ya muto Ruzizi, visima, na pembezoni ya ziwa Tanganyika, vimevamiwa. Mamba na kiboko vimetawanyika na mara kwa mara huumizwa na kuwawa. Nyama hizo nazo huumiza watu na kuwauwa. Muradi huu umelenga kuelimisha watu juu ya kupunguza mazara yenyikuelemea mamba, kiboko, ndege na viumbe kwa jumla, kufuatana na sheria n° 011/2002 ya tarehe 29/8/2002 (CPR, 2002; Vundu et Kalambay, 2013).

Objectif global

Sensibiliser le public de la plaine Ruzizi et du littoral du lac Tanganyika à Uvira sur la réduction des menaces qui pèsent sur les crocodiles, les hippopotames, les oiseaux et la biodiversité en général.

Objectifs spécifiques

Vulgariser:

- L'intérêt des crocodiles dans le maintien et le recyclage des écosystèmes;
- L'importance des hippopotames dans la productivité halieutique du lac et des étangs;
- Les méfaits de la disparition des zones humides, habitats écologiques des crocodiles, des hippopotames, des oiseaux et de la biodiversité;
- Les avantages socio-économiques et culturels des crocodiles, des hippopotames, des oiseaux et de la biodiversité ;
- L'avantage de respecter les textes légaux en matière de conservation de la biodiversité;
- L'urgence et la nécessité d'une aire protégée pour l'intérêt local, provincial, national et régional dans la plaine congolaise de la Ruzizi, et sur le littoral du lac Tanganyika.

Problématique

La problématique se résume en enjeux divers :

- Une mauvaise gestion des ressources des zones humides;
- La surexploitation de la végétation pour usages moins rentables par absence d'industries de transformation et de conservation ;
- La pression démographique qui s'attaque aux ressources naturelles faute de moyens de subsistance adéquats basés sur l'écotourisme, les business et l'entrepreneuriat;
- La mutilation des hippopotames en divagation;
- Le non-respect des textes sur la conservation de la biodiversité;
- La pauvreté en milieux ruraux.

Ces enjeux aboutissent à la disparition des zones humides, habitats écologiques des crocodiles et des hippopotames. Ceux-ci en divagation agressent l'homme, détruisent les cultures et élisent domiciles dans les jardins des ménages, **c'est dangereux!**

En effet:

- Une demande croissante en protéines, en poissons et en produits végétaux divers sévit en villes et en milieux ruraux, suite à la pauvreté ;
- La pêche, l'agriculture et l'élevage s'avèrent être la source protéinique la plus disponible et accessible suite à la vétusté des moyens de subsistance;
- La capture des poissons diminue, la production agricole diminue et l'élevage ne produit plus assez pour la consommation et la vente.

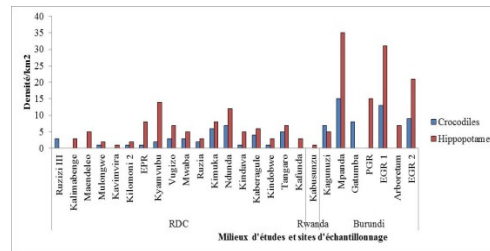
Méthodologie

La présente analyse basée sur des études réalisées dans la plaine de la Ruzizi et sur le littoral du lac Tanganyika, à Kagunuzi (Rwanda) et dans le parc national de la Rusizi (Burundi) par observations directes et interviews des utilisateurs (landholders), vulgarise les menaces qui pèsent sur les crocodiles, les hippopotames et propose les solutions durables visant la protection des habitats écologiques de la faune et de la biodiversité.

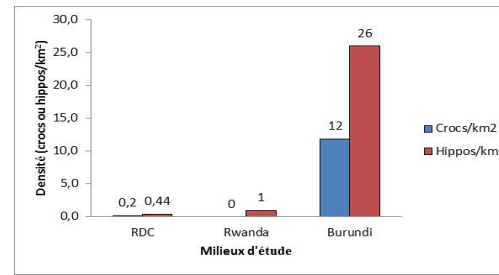
Résultats

1. La densité des crocodiles et des hippopotames de la RDC, du Rwanda et du Burundi

Ces données sont le résultat de nos observations et de nos enquêtes MRV effectuées de janvier à août 2017 dans 18 sites de la RDC, un site du Rwanda et dans sept sites du Burundi. Les crocodiles poisson phages sont plus menacés que les hippopotames herbivores.

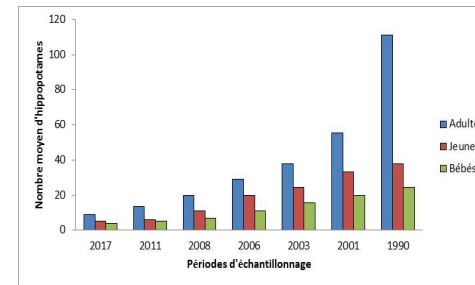


En RDC, milieux non protégés, les crocodiles et les hippopotames sont plus menacés d'extinction qu'au Burundi, milieux protégés et site Ramsar. De même, en RDC, les hippopotames sont plus menacés d'extinction pour non-respect des textes légaux qu'au Rwanda où les textes réglementaires sont respectés.

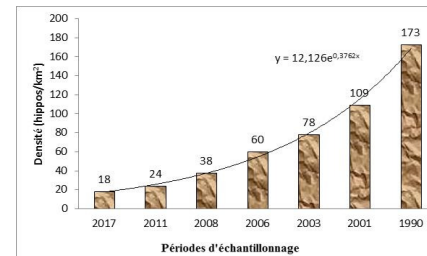


2. Structure de population des hippopotames de l'étang de Kyamvubu (RDC)

L'étang de Kyamvubu fut l'habitat de prédilection des hippopotames à l'est de la RDC avant les guerres de 1998 à 2003. De nos jours, les hippopotames adultes, jeunes et bébés y sont plus menacés d'extinction par rapport aux années précédentes.

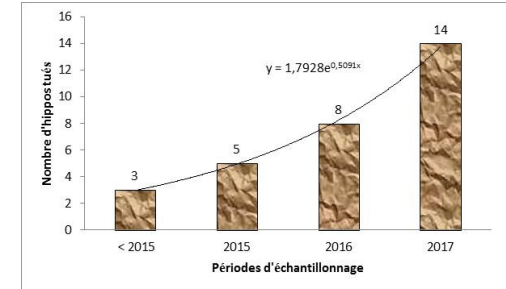


La densité des hippopotames diminue à l'allure exponentielle de 1990 à 2017 dans l'étang de Kyamvubu suite à son lotissement et à sa fragmentation fracassante en 2003. Pour y remédier, le public sensibilisé propose la restitution de l'étang de Kyamvubu aux hippopotames par sa protection intégrale contre les activités anthropiques.



3. Hippopotames tués entre 2014 et 2017

Dans neuf sites sur 18, nos enquêtes révèlent la mort d'hippopotames ; les uns tués par l'homme à l'arme blanche, au fusil ; les autres tués à l'issus de combats des mâles contre les jeunes mâles.



4. Nombre de personnes tuées par les hippopotames.

Nos enquêtes révèlent que 55 personnes ont été tuées dans les 18 sites échantillonnés, soit en moyenne trois personnes tuées par site au cours des quatre dernières années. Les hippopotames tuent les gens suite à la dégradation des zones humides leurs habitats écologiques, pourtant protégées par les articles 13 titre 2 chapitre 2, et 48 titre 4 chapitre premier du code forestier, loi 011/2002 du 29/08/2002 (CPR, 2002 ; Vundu et Kalambay, 2013).